



Tél : 06 83 44 17 59
 Adresse Mail : arcasm78@Free.fr

Gymnase LECUYER Avenue du Général de Gaulle 78200 MANTES LA JOLIE

	MANTES LA JOLIE	
	Archers Confirmés	Archers Débutants
Mardi	19h30 à 21h45	19h30 à 21h45
Mercredi (Catégorie Adulte)	16h30 à 17h45	16h30 à 17h45
Vendredi	20h00 à 21h45	

Gymnase DAVOT Avenue Tibaldi 78440 PORCHEVILLE
En attente de confirmation et signature d'une convention

	PORCHEVILLE	
	Archers Confirmés	Archers Débutants
Lundi	20h00 à 22h30	20h00 à 22h30
Mercredi (Catégorie jeune)	14h30 à 16h00	14h30 à 16h00
Vendredi	20h00 à 22h30	

HORAIRES D'ENTRAINEMENTS EN EXTERIEUR sur Terrain de Porcheville

En attente de confirmation et signature d'une convention

COTISATION - SAISON 2020 / 2021

	Archers Confirmés		Archers Débutants	
	GPS&O	HORS GPS&O	GPS&O	HORS GPS&O
Adulte	140	145	200	205
2 ^{ème} Club de Tir	50	50		
Adulte handisport	Nous	Consulter	Nous	Consulter
Jeune (née entre 01/01/2001 et 31/12/2010)	115	120	175	180
Poussin (après 01/01/2011)	85	90	145	150

La cotisation Archers débutant inclus le « prêt à tirer » ainsi que le prêt de l'arc.

Le prêt à tirer est composé de : La licence, l'assurance, la carte de progression, le passeport (pour la compétition) les insignes de progression. Le carquois, la palette, la dragonne, le protège bras et 7 flèches. **L'entretien, la réparation et le remplacement de votre « prêt à tirer » est à votre charge puisqu'il vous appartient.**

Un **chèque de cautions de 80 euros** vous sera demandé au moment du prêt de l'arc, ce chèque restera dans votre dossier et vous sera rendu à la fin de la saison au retour du matériel (arc, corde, viseur).

Dès la deuxième année, l'arc équipé d'un viseur et d'une corde peut être loué.
 Au tarif de **40 € par trimestre soit 120 € pour les 3 trimestres.**
 Les stabilisateurs sont à votre charge.

73 communes forment le GPS&O (Les communes qui formaient la CAMY et les autres) La liste est trop longue pour en faire une énumération. <https://gpseo.fr/communaute-urbaine/decouvrir-le-territoire/les-73-communes>.

PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION

La demande d'adhésion dûment remplie.

Un certificat médical mentionnant **l'autorisation de la pratique du tir à l'arc en compétition.**

Une adresse mail valide. Car licence dématérialisée.

1 photo d'identité (pour les nouveaux adhérents) pour la fiche.

Le règlement de votre cotisation.

*NB : le règlement de la cotisation peut s'effectuer en espèces ou par chèque à l'ordre de
« ASM TIR A L'ARC »*

Si vous bénéficiez d'une participation de votre comité d'entreprise, demandez nous une attestation de paiement.

Pour obtenir votre licence votre **dossier doit être complet.**

Par mesure de respect des règles de sécurité et d'assurance, l'accès au pas de tir sera refusé aux personnes non licenciées.

Merci de votre compréhension.

LES QUELQUES REGLES A RESPECTER

PORTER DES CHAUSSURES DE SPORT PROPRES LORS DES TIRS EN SALLE

CALME ET DISCRETION SONT DE RIGUEUR SUR LE PAS DE TIR

ETEINDRE LES PORTABLES

PARTICIPER A LA MISE EN PLACE ET AU RANGEMENT DU MATERIEL

PRENDRE CONNAISSANCE DES INFORMATIONS DONNEES EN FIN DE SEANCE

CONSULTER REGULIEREMENT LA PANNEAU D'AFFICHAGE

RESPECTER LES HORAIRES ET LE MATERIEL MIS A VOTRE DISPOSITION

PORTER UNE TENUE BLANCHE LORS DE TOUTES LES COMPETITIONS EXTERIEURES ET AUTRES MANIFESTATION TRADITIONNELLES (Tir du Roy, Tir de la St Sébastien, Bouquet provincial)

SUIVRE LES CONSIGNES DES RESPONSABLES DU MATERIEL (dépôt, entretien, restitution du matériel ...)

NE PAS UTILISER LE MATERIEL DE PRET HORS DE SALLE D'ENTRAINEMENT ET HORAIRES ENCADRES